

Règlement concours “Jeu de l’été Facebook ”

ARTICLE 1 : La société GALEC, société coopérative Groupements d'Achats des Centres E.Leclerc, à capital variable dont le siège social est 26 Quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine, immatriculé au Registre du Commerce et des sociétés de Créteil sous le n°B 642 007 99, organise du 24 Juin 2016 à 09 h 00 au 05 Juillet 2016 à 23 h 59 sur son compte Facebook¹ un concours intitulé « Grand Jeu de l’été ».

Le règlement sera disponible sur la page Facebook officielle de E.Leclerc Drive à l’adresse internet suivante : <https://www.facebook.com/leclercdrive/> dans le module même de jeu.

ARTICLE 2 : La participation au concours implique l’acceptation pleine et entière du présent règlement et du principe du jeu. Tout contrevenant à l’un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la participation au jeu et des gains.

ARTICLE 3 : Ce concours est gratuit (sauf frais de connexion à internet) et sans obligation d’achat. Il est ouvert à toute personne physique majeure, déjà client ou non de E. Leclerc DRIVE, résidant en France métropolitaine, ayant un accès à internet, disposant d’une adresse email valide et disposant d’un profil Facebook, à l’exception de toute personne ayant contribué à la conception ou à la mise en œuvre du présent concours.

¹ <https://www.facebook.com/leclercdrive/>

ARTICLE 4 : Le concours commence le 24 Juin 2016 à 09 h 00 et sera exclusivement accessible par le réseau Internet sur le compte Facebook officiel de E. Leclerc DRIVE1. Le jeu concours se terminera le 05 Juillet 2016 à 23 h 59.

La participation au Jeu Principal est ouverte à toute personne majeure, ayant leur pleine capacité juridique, résidant en France métropolitaine (incluant la Corse), et possédant un compte Facebook. Le Jeu a pour objet de désigner 1026 gagnants dans les conditions ci-après décrites. La participation est limitée à une tentative par jour pour un même utilisateur (même nom, prénom, code postal), pendant toute la durée du jeu.

ARTICLE 5 : PRINCIPE DU JEU PRINCIPAL

> Etape1 : Formulaire

Les Participants doivent, dans un premier, indiquer leur nom, prénom, email, adresse, code postal, ville et pays. Les renseignements demandés sont à la libre et unique appréciation de l'annonceur, qui pourra modifier, élargir ou restreindre ces éléments à tout moment.

> Etape 2 : Validation de participation et gains

Les Participants devront cliquer sur “ jouer” pour voir le résultat (perdu ou gagné) et/ou le lot apparaître. Les participants pourront aussi publier le jeu sur leur mur Facebook ou inviter des amis à participer.

La désignation de chaque gagnant se fait de façon aléatoire et est établie via l'algorithme de l'application. Chaque gagnant sera contacté dans un délai

maximum de 30 jours ouvrés heures ouvrés par mail ou par message privé Facebook.

La participation au Jeu est strictement nominative et limitée, pendant toute la durée du Jeu, à une seule par personne par jour (même prénom, même nom, même email et même code postal). La violation de cette règle sera sanctionnée par la disqualification de plein droit et sans préavis du Participant pour l'ensemble de ses participations et pour toute la durée du Jeu.

La participation au Jeu implique une attitude loyale dans le respect absolu des règles et des droits des autres joueurs et d'autres parties.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Dotation 1

La dotation mise en jeu est : 1 carte cadeau E.Leclerc "À vos envies", valables jusqu'au 05/03/2017. Valeur unitaire : 400 €. Cette carte cadeau est valable dans tous les magasins E.Leclerc participant à l'opération (coordonnées des magasins disponibles sur www.e-leclerc.com) hors carburant, services et billetterie. Elles peuvent s'utiliser en une ou plusieurs fois. Ne peuvent être ni échangées, ni revendues, ni remboursées même partiellement, ni portées au crédit d'un compte, ni faire l'objet d'un escompte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué. Ces cartes ne peuvent être remplacées en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

Lot 2

10 trousse de toilette de la marque 1 Heure pour soi, valeur unitaire : 10 Euros

Lot 3

15 Frisbee de plage logoté E.Leclerc Drive, valeur unitaire : 5 €

Lot 4

1000 abonnements à réglo musique

La durée de l'abonnement offert est de 3 mois selon les conditions indiquées ci dessous :

Pour bénéficier de l'offre, les gagnants devront renseigner 1 code promo à usage unique indiqué sur la page du jeu si le client est désigné comme gagnant, en souscrivant à l'offre Réglo solo sur le site : www.music.leclerc. Le code promo sera valable jusqu'au 05/07/ 2016. Passée cette date, le gagnant ne bénéficiera plus de l'offre. Cet abonnement offert n'est soumis ni à souscription automatique ni à renouvellement d'abonnement obligatoire. L'abonnement prend fin une fois les 3 mois offerts terminés.

Valeur unitaire : 17,97 €

le gagnant sera contacté par email et/ou téléphone et/ou message Facebook à l'issue du concours. Le lot sera envoyé par courrier sous un délai de 30 jours suivant la réception des coordonnées postales du gagnant.

Les dotations ne pourront ni être échangées, ni revendues, ni remboursées même partiellement, ni portées au crédit d'un compte, ni faire l'objet d'un escompte. Aucun rendu de monnaie ne sera effectué. Ces cartes ne peuvent être remplacées en cas de perte, de vol ou de fin de validité.

ARTICLE 7 : Tout gagnant qui ne réclamerait pas son lot ou qui ne fournirait pas son adresse postale complète 1 mois après avoir été contacté par téléphone et/ou email et/ou message Facebook par l'entreprise organisatrice se verrait alors dans l'impossibilité de le réclamer. Celui-ci serait alors redistribué ou utilisé pour un prochain jeu de l'enseigne.

ARTICLE 8 : Du fait de l'acceptation de son lot, le gagnant autorise la société organisatrice à utiliser son nom, prénom, pseudo, nom de compte, adresse postale et/ou internet dans toute manifestation promotionnelle liée au présent concours sans que cette utilisation puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

ARTICLE 9: La société organisatrice ne pourra être tenue pour responsable si, en cas de force majeure ou pour toute autre cause indépendante de sa volonté, ce concours devait être partiellement ou totalement modifié, reporté ou annulé. Il est en outre précisé que celle-ci ne pourra être également tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage qui résulterait, d'une façon quelconque, d'un problème d'accès au compte Facebook et donc au compte Facebook officiel de E. Leclerc DRIVE.

Ce jeu est soumis au droit français. Toute réclamation devra être adressée dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date de fin du jeu.

ARTICLE 10 : Les participants sont informés que les données nominatives résultant de leur participation enregistrées dans le cadre du présent jeu (nom utilisé sur le profil Facebook), sont nécessaires à la prise en compte de leur participation au jeu. Elles pourront être utilisées à des fins promotionnelles par la société organisatrice. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à

l'informatique et aux libertés, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression aux données le concernant en s'adressant par courrier à : GALEC, 26 Quai Marcel Boyer, 94200 Ivry-sur-Seine. Les données personnelles liées à la participation au jeu sont conservées un an à compter de la fin du jeu.

1 <https://www.facebook.com/leclercdrive/>